



Compte rendu de réunion

Etabli le : 26/01/2024
Par : G. BOULAY**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE****Date : 24 janvier 2024***Membres / Liste de diffusion*

NOMS	En qualité de	Etait*
M. COPEZ Raymond	Président Représentant des résidents (titulaire) Jallans	Présent
Mme NORMAND Monique	Représentante des résidents (titulaire) Jallans	Présente
M. MORICE Thierry	Représentante des résidents (titulaire) Jallans	Excusé
Mme BELHOMME Bernadette	Représentante des résidents (suppléante) Fédé	Présente
M. DOUSSE Bernard	Représentant des résidents (suppléant) Fédé	Présent
Mme TEILLARD Sylvie	Représentante des familles (titulaire) Fédé	Présente
M. FERRE Jackie	Représentant des familles (titulaire) Fédé	Présent
M. CLARENC Guy	Représentant des familles (titulaire) Jallans	Présent
M. PETIT Jean Claude	Représentant des familles (suppléant) Fédé	Excusé
M. BOSCHET Jean Pierre	Représentant des familles (suppléant) Jallans	Présent
Mme MONTERO Stéphanie	Représentante du personnel (titulaire) Jallans	Présente
Mme ANCERNE Astride	Représentante du personnel (suppléante) Fédé	Présente
Mme RAYNAL Nadège	Animatrice de l'EHPAD/USLD Jallans	Présente
Mme CHAMBRIER Nathalie	Animatrice de l'EHPAD Fédé	Excusée
Mme CONSTANTIN Anne	Directrice du Centre Hospitalier	Excusée
Mme MATIP Paulette Yvonne	Directrice Adjointe Filière Médico-Sociale / Qualité et Gestion des Risques	Présente
Docteur BESSON Laurent	Médecin coordinateur des EHPAD/USLD	Présent
Mme TARDIEU Vanessa	Ingénieur Qualité / Gestion des Risques	Présente
Mme MENAGER Elsa	Cadre de Santé EHPAD Jallans	Présente
Mme RIFLET Aurélia	Psychologue	Présente
M. MERMBERG Boris	Psychologue	Présent
M. LE GOFF	Responsable des projets, de la maintenance et du service technique	Présente
M. ZELINDRE Jean-Pierre	Responsable incendie	Présent
Mme BOULAY Ghislaine	Secrétaire EHPAD Jallans	Présente



La Directrice Adjointe souhaite ses vœux à tous les membres du CVS.
Le Président déclare ouverte la 1^{ère} réunion du CVS de l'année 2024.

L'ordre du jour a été constitué majoritairement par les questions des membres du CVS : Personnes Accompagnées et représentants des familles.

Les deux derniers points sont institutionnels.

1. Approbation du Compte rendu du CVS du 12/09/2023.

L'ensemble des membres du CVS valide le CR du dernier CVS.

2. Effectifs de personnel de plus en plus restreint.

Lors de la convention tripartite en 2014, le Conseil départemental et l'ARS ont défini les effectifs.

Il n'y a pas eu de diminution ou de restriction du personnel au regard des effectifs qui ont été alloués par ladite convention tripartite.

La Cadre de Santé explique qu'il y a un problème de recrutement.

Un membre des représentants des familles dit qu'il y a du personnel qui n'accepte plus de faire des choses parce qu'ils disent qu'ils ne sont plus en nombre. De plus elle a remarqué qu'après le repas du midi, le personnel dépose un petit gâteau sur la table de la personne accompagnée et qui dit que ce sera pour le goûter car ils n'auront pas le temps de refaire un tour pour donner le goûter.



Compte rendu de réunion

Etabli le : 26/01/2024
Par : G. BOULAY

De même, il n'y a plus de douche depuis longtemps à Fédé et les draps ne sont pas changés.

Le personnel dit qu'ils ne sont pas en nombre.

La Cadre de Santé explique qu'il faut différencier les effectifs alloués et la charge en soins qui a augmenté et qui n'est plus en adéquation avec les effectifs.

Elle ne peut pas embaucher car la convention ne nous le permet pas. De plus il ne faut pas oublier l'absentéisme, les départs des agents et la difficulté de recrutements.

La Directrice Adjointe ajoute que les difficultés de recrutement sont nationales. Elle entend et comprend le désarroi de tous. La charge de travail a augmenté sauf que le Gouvernement via (les autorités de tarification) décide des effectifs de chaque établissement et nous ne pouvons pas aller au-delà de ce qui a été octroyé.

Un membre des représentants des familles dit qu'il y a déjà une difficulté structurelle majeure et en plus il y a une fuite du personnel, des absentéismes à répétition. Il faut stopper cette hémorragie interne en envoyant des signaux forts dans tous les sens.

La Directrice Adjointe dit que cette situation ne date pas d'aujourd'hui. En 2020, elle n'avait pas encore pris ses fonctions et la même situation s'est posée pendant la crise COVID. Il y a 30 lits qui ont été fermés afin d'apporter un meilleur accompagnement aux personnes accueillies. Des actions ont été mises en place comme des AS (aides-soignantes) renfort pour pouvoir palier à cette situation. Cette situation n'est pas récente.



Compte rendu de réunion

Etabli le : 26/01/2024
Par : G. BOULAY

Un RDV est prévu avec le pharmacien pour réfléchir sur la problématique des médicaments, puisqu'une infirmière affectée à cette activité va prendre sa retraite. Des postes d'IDE ont été publiés aucune candidature à ce jour. Nous sommes tous mobilisés. La Directrice Générale est préoccupée par cette situation.

Un membre des représentants des familles dit qu'actuellement le personnel est mal, fatigué et nos parents ne sont pas bien également. Cette situation est insoutenable.

Un membre des représentants du personnel explique que dans un service, il y a 29 personnes accompagnées pour 2 soignants alors que dans les autres services il y a 26 personnes accompagnées pour 2 soignants.

La Cadre de Santé revient sur le sujet des douches et dit qu'elle a eu un échange avec les infirmières en début d'après-midi, qu'elle ne pense pas que cela concerne l'ensemble des personnes accompagnées et s'engage à faire un état des lieux.

La Cadre de Santé revient sur les effectifs et explique que l'EHPAD de Jallans donne l'impression d'être mieux loti que Fédé. Ce qui n'est pas le cas. Cette impression tient du fait de l'existence de l'USLD, avec la présence obligatoire d'une infirmière la nuit, dont bénéficie aussi l'EHPAD.



Centre Hospitalier
de Châteaudun



CVS/ 24 JANVIER 2024

Compte rendu de réunion

Etabli le : 26/01/2024
Par : G. BOULAY

3. Bilan d'avancement des actions actées lors des précédents CVS notamment :

➤ Identification du personnel et leurs rôles respectifs.

La Secrétaire présente le document réalisé aux membres du CVS. Un membre des représentants des familles voudrait que ce document soit plus explicite.

➤ Suivi des demandes auprès des Services Techniques.

Après réflexion, il semble impossible de tenir un cahier avec les demandes d'interventions car tout le personnel peut informatiquement faire une demande et donc celle-ci est enregistrée obligatoirement et peut être suivie au travers de l'historique).

➤ Création de l'adresse mail CVS et son insertion dans le livret d'accueil.

La Directrice Adjointe a été voir le Responsable informatique qui lui a dit que ce n'était pas possible de créer un groupe avec des personnes extérieures au CH. Un membre des représentants des familles dit qu'il peut intégrer les personnes du CVS comme du personnel. Il veut bien rencontrer le responsable en prenant rendez-vous.



Compte rendu de réunion

Etabli le : 26/01/2024
Par : G. BOULAY

➤ **Tableau des coordonnées des membres du CVS à l'usage de ses membres et celui pour la communication avec les familles (mails, téléphone).**

La Directrice Adjointe explique que certains membres du CVS avaient exprimé leur souhait de ne voir leur adresse mail ou numéro de téléphone affiché et/ou communiqués aux autres membres du CVS.

Un membre des représentants des familles dit vouloir afficher son adresse mail et son numéro de téléphone à l'EHPAD Fédé pour que les familles puissent le contacter en cas de problèmes.

Un membre des représentants des familles dit qu'il serait bien d'avoir un tableau spécifique dédié au CVS.

➤ **Changement des fauteuils à la machine à café de Jallans.**

La Directrice Adjointe explique que l'identification des besoins a été réalisée et envoyée au service dédié.

4. Formalisation d'une procédure rapide et suivi d'appel pour le dépannage de la machine à café (problème récurrent et spécifique à Jallans).

Un cahier où figure tous les problèmes rencontrés avec les machines est tenu au niveau du secrétariat. A chaque fois qu'il y a un problème la secrétaire ou le personnel est habilité à appeler les réparateurs en faisant le numéro qui est affiché sur les machines.



Centre Hospitalier
de Châteaudun



Hôpital
Edmond
Mouchaisne
La Loupe



CVS/ 24 JANVIER 2024

Compte rendu de réunion

Etabli le : 26/01/2024
Par : G. BOULAY

5. *Venue de la Société l'Age d'Or.*

La Directrice Adjointe explique que le marchandage au sein des EHPAD par des sociétés de vente de vêtement et autres objets n'est pas réglementaire. L'établissement n'a pas le droit de laisser entrer un prestataire sinon les autres prestataires ont le droit de porter plainte pour avoir privilégié l'un et/ou l'autre prestataire.

6. *Projets de travaux et d'équipements 2024.*

Le service Technique a été sollicité pour présenter au CVS l'état des travaux et projet. Concernant les équipements, la Directrice Adjointe explique avoir fait le recensement des besoins auprès des professionnels et Personnes Accompagnées via les cadres de santé. Les besoins recensés ont été envoyé au service financier.

7. *Restauration (Fédé).*

Un membre des représentants des familles revient sur l'évaluation des repas car l'alimentation est un sujet majeur. Il existe une commission des menus mais nous aimerions avoir un retour.

La Cadre de Santé propose de rencontrer le responsable de la restauration pour faire un travail commun sur l'alimentation dans les EHPAD (quantité, qualité, texture, ...).

Selon la Directrice Adjointe, il reste 2 éléments importants dans la vie des Personnes Accompagnées en EHPAD :

- L'alimentation
- Les activités occupationnelles.



Compte rendu de réunion

Etabli le : 26/01/2024
Par : G. BOULAY

8. *Protections incontinence.*

Cette question avait déjà été posée au dernier CVS et une réponse avait été donnée.

9. *Cadre de vie (Fédé)*

La Directrice Adjointe explique que le cadre de vie à Fédé a été pris en compte et figure dans le rapport de l'évaluation externe que nous allons vous présenter. Ce n'est pas un sujet tabou mais la réalité.

Ordre du jour institutionnel :

10. *Pré-rapport de l'évaluation externe des EHPAD.*

L'ingénieur de qualité présente aux membres du CVS le rapport (voir document). Un membre des représentants des familles dit qu'il serait bien que le personnel voit le rapport.

11. *Points sur les travaux.*

L'ingénieur responsable de projet chargé de missions, des travaux et du technique (Châteaudun et La Loupe) se présente ainsi que le responsable de la maintenance et de l'incendie.

L'ingénieur revient sur les travaux en cours à l'EHPAD Fédé :

Ils sont intervenus plusieurs fois sur le site de Fédé pour les travaux qu'ont eu lieu avec l'entreprise qui a été mandatée par l'assurance car c'est celle-ci qui prend en totalité la charge des travaux.



Compte rendu de réunion

Etabli le : 26/01/2024
Par : G. BOULAY

Ils sont allés sur place pour évoquer avec l'entreprise mandatés les problèmes de non-respect de sécurité, de non-respect des consignes de dépoussiérage qu'on leur avait demandé, non-respect des passages du personnel et des Personnes Accompagnées, etc...

Le constat est que le bâtiment au niveau sismique a bougé donc la solution qui a été envisagée, préconisée et mise en place, c'est de consolider les murs et de faire des forages au niveau du sol pour redresser le bâtiment et ensuite faire un cerclage autour en béton pour consolider les murs. Le problème c'est qu'ils se sont rendus-compte qu'il ne fallait pas forer à 5 mètres mais à 15 mètres et que la machine ne convenait plus. Pour entrer les machines, ils ont été obligé de tout casser (chambres, pièces, ...).

Problèmes avec les ouvriers qui fumaient dans le bâtiment, avec l'électricité qui n'était pas aux normes puis les cloisons n'étaient pas isolées phonétiquement, pas anti-feu donc ils ont tout refait.

Par rapport à tout cela, l'ingénieur a demandé un planning pour savoir quand nous pourrions ouvrir les chambres parce les personnes qui étaient en chambre double, il faudra les remettre dans les chambres simples. Entre temps, à la demande du service et de La Directrice Adjointe, des rideaux de séparation ont été mis dans les chambres pour l'intimité des personnes.

L'ingénieur et son équipe ont fait un rapport pour savoir quand les travaux seront terminés et connaître la date de fin de travaux, les OPR (Opération Préalable à la Réception). Tout doit être remis en l'état.

Le ravalement sera fait dans 1 an après la fin des travaux.

La remise en état des extérieurs aussi.



Compte rendu de réunion

Etabli le : 26/01/2024
Par : G. BOULAY

Futur projet nouvel EHPAD :

L'ingénieur explique qu'un courrier adressé à la Directrice Générale du CH a été reçu la semaine dernière transfère l'autorisation des EHPAD à la commune de Châteaudun (EHPAD communal) financé en partie par le département, l'ARS et le reste par la Personne Accompagnée, en direction commune avec CH.

Le Projet a été validé et signé par M. Le Maire pour démarrer.

Le PTD (Programme Technique Détaillé) a été fait par le personnel avec des réunions de groupe, certains membres du CVS, les Personnes Accompagnées.

Nous avons réalisé un préprogramme avec :

Des unités de vie de tant de personnes avec des chambres individuelles de bain de 21m², des salles (restauration, animation, ...), des bureaux, du stockage, ...). En additionnant le nombre de M², nous nous sommes rendus compte qu'il n'y aurait pas assez de places alors nous avons limité à 2 niveaux.

Une fois que tout a été défini, nous avons fait un PTD (Programme technique détaillé) qui détaille chacune des unités de vie qui fera tant de lits et cela donne un chiffrage final.

Le financement est fait mais il faut attendre au moins 1 an avant la pose de la première pierre et 4ans au moins, voire plus, pour finaliser le nouvel EHPAD.

Dans les études qui avaient été faites avec les groupes de travail, nous avons fait des espaces pour des Personnes Accompagnées indépendantes mais aussi dépendantes, des jardins. Il était important de mettre l'EHPAD en centre-ville.

Beaucoup de contrainte quand on construit un bâtiment :

- Le permis de construire est déposé au SDIS (Service Départemental d'incendie et de secours)
- Le respect des normes d'accessibilité PMR qui va nous dire tant de personnes accompagnées
 - tant de places de parking pour les visiteurs
 - tant de places obligatoires pour personnes à mobilité réduite.

Un autre projet pour le nouvel EHPAD, faire un espace qui ressemble à un train avec des vrais fauteuils de trains et un grand écran projetant la gare, des enfants qui jouent, ...

Un membre des représentants des familles demande la capacité d'accueil du Nouvel EHPAD. 211 places en un seul EHPAD. La capacité a été déterminée par l'ARS et le Département.

Cette même personne explique que la population va changer et il veut savoir si le nouvel EHPAD a été adapté aux nouvelles technologies.

L'ingénieur répond qu'avoir un EHPAD connecté n'est pas possible car l'établissement sera responsable. Ex : Si une personne va sur un site frauduleux, c'est l'établissement qui sera responsable.

Par contre il y aura la possibilité d'avoir le Wifi dans les chambres comme dans les hôtels (un code sera donné à la personne hébergée) et il a également été prévu une salle dédiée à la Visio pour les personnes qui voudront se connecter avec leur famille ou amis à distance.

Un membre des représentants des familles demande si la structure des locaux et les équipements seront adaptés aux personnes dépendantes.

L'ingénieur répond que ce n'est pas une seule personne qui a réfléchi à l'élaboration du nouvel EHPAD mais c'est un ensemble de personnes (professionnels, personnes extérieures, ...).

Les extérieurs comme les locaux seront adaptés aux personnes accompagnées dépendantes ou indépendantes :

- Certaines chambres seront adaptées avec des systèmes de levage qui iront jusqu'à la salle de bain ;
- Certaines chambres auront des portes communicantes pour les couples ;
- Chambres palliatives ;
- Pas de grands couloirs ;
- Des grands placards ;
- Miroir occultant ;
- Robinetterie adaptée (éviter les brûlures) ;
- Toilettes suspendus ;
- Porte PMR (Personne à Mobilité Réduite).

Le PTD date de 3 mois.

Un membre des représentants des familles demande si le financement du projet est clos, si les effectifs du personnel ont été revus à la hausse, au point de vue de la restauration (restauration sur site, autonome ou extérieure) et des autres intervenants intérieurs.

L'ingénieur explique que rien est encore défini concernant la restauration.

Local technique prévu.

Blanchisserie sur l'EHPAD.

Un membre des représentants des familles demande si le chauffage se fera par le sol.

L'ingénieur explique que ce sera le chauffage par biomasse.



Compte rendu de réunion

Etabli le : 26/01/2024
Par : G. BOULAY

Le Président du CVS dit que le chauffage n'est pas terrible à Jallans et que certaines pièces sont plus froides que d'autres.

L'ingénieur répond qu'il y a des contrôles de réaliser sur les établissements. Le problème, ce n'est pas la chaleur mais le ressenti.

Concernant les effectifs, La directrice Adjointe explique qu'une maquette organisationnelle sera présentée aux autorités de tarifications qui valideront. Ladite maquette sera élaborer en tenant compte du nombre de place.

L'ingénieur revient sur le futur projet et explique que pour l'instant, nous sommes qu'au PTD (Programme Technique Détaillé) et que sur un EHPAD, c'est ce qui a de plus facile pour les architectes. Quand nous faisons un appel d'offres d'architectes pour un EHPAD, nous en avons entre 60 et 200 prestataires qui répondent.

Un membre des représentants des familles revient sur une question à savoir la fin des travaux à Fédé.

L'ingénieur répond que c'est pour cela qu'il a demandé un planning détaillé pour avoir une date de fin de travaux. Normalement, il devrait avoir la réponse vendredi.

[La problématique des ascenseurs :](#)

L'ingénieur explique que les gros problèmes rencontrés au niveau de la maintenance des ascenseurs qui sont en panne régulièrement. C'est tout le GHT qui est concerné. Ils ont passé un marché et ont retenu une société qui ne respecte pas les procédures et les interventions. Il va y avoir un nouveau prestataire.

Un membre des représentants des familles demande si des travaux vont être prévus à l'EHPAD Fédé (Peinture, fenêtres, ...) car il trouve que les chambres sont insalubres (moisissure sur les visseries, ...) L'ingénieur répond qu'il n'y aura pas d'investissement sur l'EHPAD Fédé sauf des travaux sécuritaires ou urgents. Il y aura quelques restaurations de chambres (peinture).

La Directrice Adjointe ajoute que quand il y aura un décès, la chambre sera rénovée avant de remettre une autre personne à l'intérieur.

12. Questions diverses

Accès aux documents

Un membre des représentants des familles dit qu'on a mis à la disposition des usagers des QR codes pour accéder à différents documents comme le livret d'accueil, le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement.

Problématiques :

- Trop de publicité
- N'arrive pas à télécharger
- Ne s'imprime pas.

Animation

Un membre des représentants des familles remercie l'animatrice de Jallans pour son implication dans l'accompagnement des personnes en termes d'activités occupationnelles proposées.

La Cadre de Santé la remercie également car en l'absence de l'animatrice à Fédé, elle arrive à gérer les 2 EHPAD.



Centre Hospitalier
de Châteaudun



Hôpital
Edmond
Morchoisne
La Loupe



Centre Hospitalier
de La Loupe

CVS/ 24 JANVIER 2024

Compte rendu de réunion

Etabli le : 26/01/2024
Par : G. BOULAY

Par contre à Fédé, ce serait bien que le petit journal ne soit pas en noir et blanc mais en couleur.

L'animatrice répond que c'est un problème de budget mais il serait envisageable de sortir quelques exemplaires en couleur. Elle reverra avec l'animatrice de Fédé à son retour.

La Directrice Adjointe va se renseigner auprès du service financier sur la possibilité d'imprimer le journal en couleur.

Le Président du CVS lève la séance.

La Directrice Adjointe remercie les personnes présentes pour leur participation.

Mme MATIP Paulette Yvonne

M. COPEZ Raymond

Directrice Adjointe

Président du CVS